



VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 21 novembre 2024

N° 8 **Décision modificative n°1 au budget de l'exercice 2024**

Membres composant le Conseil Municipal	49	<i>Télétransmission Préfecture</i>
Membres en exercice	49	Nomenclature : 7.1
Membres présents	38	Numéro : 094-219400686-20241121- lmc12282-BF-1-1
Membres excusés et représentés	8	Date réception : 26 novembre 2024
Membres absents non représentés	3	
Pour	36	
Contre	7	
Abstentions	3	
Ne prend pas part au vote	0	

Le 21 novembre 2024 à 19h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis publiquement sous la présidence de Monsieur Pierre-Michel DELECROIX, Maire, au nombre de 38, au lieu habituel de leurs séances. Ils avaient été convoqués le 15 novembre 2024.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil pour la présente séance, Carole DRAI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Etaient présents:

M. Pierre-Michel DELECROIX Maire
Mme Carole DRAI, Mme Laurence COULON, M. Julien KOCHER, Mme Yasmine CAMARA, Mme Hélène LERAITRE, M. Philippe CIPRIANO, Mme Dominique SOULIS, M. Gilles CHERIER, Mme Agnès CARPENTIER, Mme Jacqueline VISCARDI, M. Adrien CAILLEREZ, Maire-Adjoint
M. Jean-Marc BRETON, M. Pierre GUILLARD, Mme Marion COHEN SKALLI, M. Bruno BISMUTH, Mme Nadia LECUYER, Mme Peggy D'HAHIER, M. Aurélien PREVOT, Mme Marie-Thérèse DEPICKERE, M. Frank PATTI, M. Marc COHEN, Mme Anne-France LAVIROTTE, M. Loïc KERMAGORET, Mme Jacqueline LAVAL, M. Claude SOUSSY, M. Pierre FERRERO, Mme Dominique BLÉHAUT, M. Henri PETTENI, Mme Josseline VESCHAMBRE, Mme Céline VERCELLONI, M. Vincent PUIG, M. Téo FAURE, M. Fabrice CAPRANI, Mme Nadia GRONDIN, M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Déborah WARGON, M. Frédéric LOURADOUR, Conseillers Municipaux.

Etaient absents excusés et représentés:

M. Cédric LAUNAY qui a donné pouvoir à M. Julien KOCHER, Mme Pascale MOORTGAT qui a donné pouvoir à Mme Carole DRAI, M. Sylvain BERRIOS qui a donné pouvoir à M. Pierre-Michel DELECROIX, Mme Achraf ATALLAH qui a donné pouvoir à Mme Hélène LERAITRE, Mme Sandra HOSSEINI qui a donné pouvoir à Mme Laurence COULON, Mme Charlotte MARTIN qui a donné pouvoir à Mme Yasmine CAMARA, Mme Lydia DE LISE qui a donné pouvoir à M. Fabrice CAPRANI, Mme Hélène FEO qui a donné pouvoir à Mme Céline VERCELLONI.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du conseil municipal présents, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers municipaux empêchés. Les mandats ont été remis par le porteur à Monsieur le Président.

Etaient absents non représentés :

M. Germain ROESCH, Mme Florentine RAFFARD, M. Laurent DUBOIS.

N° 8

OBJET : Décision modificative n°1 au budget de l'exercice 2024

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la nécessité de mettre en adéquation les prévisions budgétaires avec les réalisations,

VU l'avis de la Commission Finances, Administration municipale, marchés publics et numérique en date du 13 novembre 2024,

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à des transferts, des annulations et des compléments de crédits répartis dans tous les chapitres,

CONSIDÉRANT QUE

Acte de prévision, le budget primitif, adopté selon les dispositions du CGCT avant le 15 avril de l'année d'exécution, peut faire l'objet d'ajustements sous la forme d'une décision modificative.

Ainsi, le budget 2024 a été élaboré dans un contexte économique incertain rendant difficile des projections assurées. Malgré ces incertitudes, cette décision modificative constate des prévisions assez proches de l'exécution budgétaire. Elle n'est rendue nécessaire que pour préparer la fin d'exercice, préciser les ventilations entre chapitres et lignes budgétaires ainsi que pour faciliter l'arrêt du résultat au début de l'année 2025. Il faut néanmoins observer :

- une solide maîtrise des dépenses de personnel ;
- un contrôle des charges à caractère général ;
- un bon taux d'exécution des dépenses d'équipement.

Ainsi, la présente décision modificative ajuste les crédits budgétaires à hauteur de 0,58 % du budget de fonctionnement initialement prévu au budget primitif, ce qui représente donc une variation de 1 195 185,00 € en fonctionnement. En revanche, en investissement, les variations s'équilibrent entre les chapitres et revient à présenter une décision modificative à l'équilibre. Le périmètre d'exercice des politiques publiques, telles qu'elles ont été définies lors de l'adoption du budget primitif, est ainsi préservé.

Cette décision modificative illustre par ailleurs concrètement les changements opérés par le passage au référentiel budgétaire et comptable M57, encore théorique lors du vote du budget. Elle se décompose de la manière suivante :

Sections	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 195 185	1 195 185
Section d'investissement	0	0
Total de la décision modificative	1 195 185	1 195 185

N° 8

OBJET : Décision modificative n°1 au budget de l'exercice 2024

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après examen et délibéré :

APPROUVE la décision modificative n°1 de l'exercice 2024 du budget principal votée par chapitre en équilibre section par section, conformément au document budgétaire annexé à la présente délibération.

Sections	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 195 185	1 195 185
Section d'investissement	0	0
Total de la décision modificative	1 195 185	1 195 185

Dit que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne.

Fait et délibéré en séance le 21 novembre 2024, les membres présents ayant signé la liste d'émargement.

Certification exécutoire

Certifié Exécutoire par le Maire
Compte tenu de la réception en
Préfecture
le 26 novembre 2024
et de la publication électronique le
28 novembre 2024

Le Directeur Général des Services



Frédéric ERZEN

Le secrétaire de séance



Carole DRAI

LE MAIRE,



Pierre-Michel DELECROIX

La présente délibération peut faire l'objet:

- d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de MELUN, 43, rue du Général de Gaulle Case postale n° 8630 - 77008 Melun Cedex - Téléphone : 01 60 56 66 30 - Télécopie : 01 60 56 56 10, ou par Télérecours Citoyen (<https://citoyens.telerecours.fr>), dans un délai maximal de deux mois, à compter de la publication électronique de la présente, conformément aux articles R.421-1 et R421-2 du Code de justice administrative ;
- d'un recours gracieux formulé auprès de Monsieur le Maire – Hôtel de Ville – Place Charles de Gaulle – 94107 Saint-Maur-des-Fossés cedex. Un tel recours gracieux emporte des effets de droits et la suspension du délai de recours contentieux dans des conditions conformes aux règles de la procédure contentieuse administrative.

RAPPORT DE PRESENTATION
DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET 2024
DE LA VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSES

Acte de prévision, le budget primitif, adopté selon les dispositions du CGCT avant le 15 avril de l'année d'exécution, peut faire l'objet d'ajustements sous la forme d'une décision modificative.

Ainsi, le budget 2024 a été élaboré dans un contexte économique incertain rendant difficile des projections assurées. Malgré ces incertitudes, cette décision modificative constate des prévisions assez proches de l'exécution budgétaire. Elle n'est rendue nécessaire que pour préparer la fin d'exercice, préciser les ventilations entre chapitres et lignes budgétaires ainsi que pour faciliter l'arrêt du résultat au début de l'année 2025. Il faut néanmoins observer :

- ✓ une solide maîtrise des dépenses de personnel ;
- ✓ un contrôle des charges à caractère général ;
- ✓ un bon taux d'exécution des dépenses d'équipement.

Ainsi, la présente décision modificative ajuste les crédits budgétaires à hauteur de 0,58 % du budget de fonctionnement initialement prévu au budget primitif, ce qui représente donc une variation de 1 195 185,00 € en fonctionnement. En revanche, en investissement, les variations s'équilibrent entre les chapitres et revient à présenter une décision modificative à l'équilibre. Le périmètre d'exercice des politiques publiques, telles qu'elles ont été définies lors de l'adoption du budget primitif, est ainsi préservé.

Cette décision modificative illustre par ailleurs concrètement les changements opérés par le passage au référentiel budgétaire et comptable M57, encore théorique lors du vote du budget. Elle se décompose de la manière suivante :

Sections	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 195 185,00	1 195 185,00
Section d'investissement	0,00	0,00
Total de la décision modificative	1 195 185,00	1 195 185,00

La décision modificative conduit à un budget 2024 se présentant de la manière suivante :

Sections	BP 2024	DM 2024	Prévu 2024	Evolution
Section de fonctionnement	160 996 662,90	1 195 185,00	162 191 847,90	0,74 %
Section d'investissement	46 445 816,31	0,00	46 445 816,31	0,00 %
Total du budget	207 442 479,21	1 195 185,00	208 637 664,21	0,58 %

I - La section de fonctionnement :

Les mouvements de cette section se décomposent de la manière suivante :

DECISION MODIFICATIVE			
Dépenses réelles	-517 915,00	Recettes réelles	1 110 185,00
Dépenses d'ordre	1 713 100,00	Recettes d'ordre	85 000,00
Dépenses totales	1 195 185,00	Recettes totales	1 195 185,00

A - Les recettes :

Les recettes sont réajustées du fait des notifications reçues et de quelques régularisations.

Recettes de fonctionnement	BP 2024	DM 2024	Prévu 2024	Evolution
70 : produits des services	15 653 270,00	156 605,00	15 809 875,00	1,00 %
73 : impôts et taxes	18 038 594,00	0,00	18 038 590,00	0,00 %
731 : fiscalité locale	103 271 934,00	503 015,00	103 774 949,00	0,49 %
74 : dotations et participations	14 655 959,00	99 254,00	14 755 213,00	0,68 %
75 : autres produits de gestion courante	1 062 345,00	350 201,00	1 412 546,00	-32,96 %
76 : produits financiers	2 395 075,00	0,00	2 395 075,00	0,00 %

Recettes de fonctionnement	BP 2024	DM 2024	Prévu 2024	Evolution
77 : produits spécifiques	0,00	110,00	110,00	100,00 %
013 : atténuations de charges	1 595 450,00	1 000,00	1 596 450,00	0,06 %
042 : opérations d'ordre	0,00	85 000,00	85 000,00	100,00 %
002 : résultat de fonctionnement reporté	4 324 035,90	0,00	4 324 035,90	0,00 %
Total	160 996 662,90	1 195 185,00	162 191 847,90	0,74 %

➤ **Les produits des services (70) :**

Recettes de fonctionnement dont	BP 2024	DM 2024	Evolution
Produits des services	12 603 315,00	107 420,00	0,85 %
Recettes diverses	171 405,00	50 195,00	29,28 %
Remboursement demandé à des tiers	96 250,00	-1 010,00	-1,05 %
Produits des services	15 653 270,00	156 605,00	1,00 %

La progression des produits des services rendus à la population s'explique par une hausse de la fréquentation des classes de découverte ainsi que par l'augmentation en année pleine des tarifs. Les recettes diverses augmentent du fait d'une régularisation de la redevance due pour l'exploitation publicitaire du mobilier urbain pour 2023 et 2024.

➤ **Les impôts et taxes (73) :**

Recette de fonctionnement	BP 2024	DM 2024	Evolution
Attribution de compensation	18 038 594,00	0,00	0,00 %
Impôts et taxes	18 038 594,00	0,00	0,00 %

Concernant ce chapitre 73, il est à remarquer que l'instruction budgétaire et comptable M57 permet désormais de distinguer :

- ✓ les impôts et taxes perçus, à savoir, pour la ville, l'attribution de compensation métropolitaine,
- ✓ la fiscalité locale : les produits des taxes foncières et la compensation versée par l'Etat depuis la suppression de la taxe d'habitation, dont il est nécessaire de rappeler que sa compensation est partielle, puisqu'elle ne tient compte d'aucune dynamique.

➤ **La fiscalité locale (731) :**

Recettes de fonctionnement dont	BP 2024	DM 2024	Evolution
Rôles supplémentaires	0,00	88 820,00	100,00 %
Taxe sur l'électricité	1 250 000,00	414 195,00	33,14 %
Fiscalité locale	103 271 934,00	503 015,00	0,49 %

Les rôles supplémentaires sont constatés au moment de la décision modificative puisqu'ils dépendent de la politique de l'État et des dispositions de la loi de finances. Ils ne peuvent donc pas être prévus au moment du vote du budget primitif.

La taxe sur l'électricité est calculée à la fois par rapport aux quantités consommées et selon un indice de prix qui varie chaque année. La ville, au moment du vote du budget, ne peut inscrire qu'une estimation nécessairement revue au moment de la décision modificative.

➤ **Les dotations et participations (74) :**

Elles s'entendent de recettes perçues de l'État et des autres organismes, les notifications arrivant systématiquement après le vote du budget.

Recettes de fonctionnement dont	BP 2024	DM 2024	Evolution
Dotation globale de fonctionnement	6 476 645,00	117 410,00	1,81 %
Dotation nationale de péréquation	1 110 000,00	-49 605,00	-4,47 %
FCTVA	80 000,00	19 370,00	24,21 %
Subventions et autres participations	6 989 314,00	12 079,00	0,17 %
Dotations et participations	14 655 959,00	99 254,00	0,68 %

Les éléments de ce compte sont réajustés suite aux notifications de l'État.

➤ **Les autres produits de gestion courante (75) :**

Ils comprennent tous les loyers et charges que la ville perçoit.

Ils regroupent désormais tous les produits exceptionnels qui auparavant été comptabilisés au compte 77. De ce fait, ils connaissent une forte augmentation.

La décision modificative constate, par ailleurs, des régularisations au niveau de la facturation des fluides laquelle se base, en début d'année, sur des consommations estimatives. C'est également dans ce cadre que la ville se livre aux régularisations aussi bien en recettes qu'en dépenses demandées par le service de gestion comptable (anciennement trésorerie).

Recettes de fonctionnement dont	BP 2024	DM 2024	Evolution
Revenus des immeubles	629 215,00	31 095,00	4,94 %
Produits divers de gestion courante	359 030,00	180 700,00	50,33 %
Autres produits de gestion courante	1 062 345,00	350 201,00	32,96 %

➤ **Les produits spécifiques (77) :**

Recettes de fonctionnement dont	BP 2024	DM 2024	Evolution
Mandats annulés sur exercices antérieurs	0,00	110,00	100,00 %
Produits spécifiques	0,00	110,00	100,00 %

Il s'agit plus particulièrement de régulariser des avoirs qui n'avaient pas été déduits des factures d'origine par des annulations de mandats.

➤ **Les atténuations de charges (013) :**

Recettes de fonctionnement	BP 2024	DM 2024	Evolution
Remboursement sur rémunération du personnel	910 450,00	72 000,00	7,91 %
Remboursement sur autres charges sociales	685 000,00	-71 000,00	-10,36 %
Atténuations de charges	1 595 450,00	1 000,00	0,06 %

Le remboursement des indemnités journalières est assuré par la sécurité sociale. Il fluctue en fonction de l'absentéisme des agents. En 2024, on constate une légère augmentation de ces remboursements.

La ville met à la disposition des agents des tickets restaurants dont le nombre a augmenté afin de parvenir à un ticket restaurant par jour travaillé. Les agents demeurent libres de les mobiliser ou non et tous ne désirent pas y avoir accès.

➤ **Les opérations d'ordre entre section (042) :**

Recette de fonctionnement	BP 2024	DM 2024	Evolution
Reprise pour provisions pour risques et charges	0,00	85 000,00	100,00 %
Opérations d'ordre	0,00	85 000,00	100,00 %

Il s'agit d'une opération d'ordre qui s'inscrit en recette de fonctionnement et en dépense d'investissement. Cette écriture a été demandée par le service de gestion comptable dans le cadre d'une reprise de provision datant des années 2010 et pour laquelle aucune opération budgétaire et comptable n'a été réalisée. Il convient donc d'apurer ces deux écritures qui viennent donc se neutraliser.

B - Les dépenses :

Le tableau ci-dessous agrège les données du budget voté avec la décision modificative :

Dépenses de fonctionnement	BP 2024	DM 2024	Prévu 2024	Evolution
011 : charges à caractère général	28 691 755,00	-779 660,00	27 912 095,00	-2,72 %
012 : charges de personnel	75 048 600,00	-1 611 000,00	73 437 600,00	-2,15 %
014 : atténuations de produits	21 775 102,00	0,00	21 775 102,00	0,00 %
65 : autres charges de gestion courante	13 727 285,00	1 214 295,00	14 941 580,00	8,85 %
66 : charges financières	8 808 950,00	0,00	8 808 950,00	0,00 %
67 : charges spécifiques	36 040,00	14 690,00	50 730,00	40,76 %

Dépenses de fonctionnement	BP 2024	DM 2024	Prévu 2024	Evolution
68 : dotations aux provisions	50 000,00	643 760,00	693 760,00	1 287,52%
042 : opérations d'ordre transfert entre sections	6 627 765,00	105 000,00	6 732 765,00	1,58 %
023 : virement à la section d'investissement	6 231 165,90	1 608 100,00	7 839 265,90	25,81 %
Total	160 996 662,90	1 195 185,00	162 191 847,90	0,74 %

➤ **Les charges à caractère général (011) :**

Evolution des charges à caractère général : -2,72 %

Elles diminuent globalement de 2,72 % par rapport aux prévisions initiales. Hormis les fluides et télécommunications, les variations sont très limitées. En ce qui concerne les fluides, la diminution de plus de 700 000 € s'explique à la fois :

- ✓ par une diminution des consommations d'électricité essentiellement dûes au passage en LED de l'éclairage public de la ville ;
- ✓ par une évaluation, en budget primitif, des tarifs de gaz qui se sont avérés plus bas en cours d'année ;
- ✓ par une consommation de gaz moins importante compte tenu des conditions météorologiques.

En matière de télécommunication, l'augmentation s'explique à la fois :

- ✓ par l'installation de la fibre optique sur les différents sites de la ville ;
- ✓ par la comptabilisation en fonctionnement (abonnement de lignes) qui avait été initialement prévue en investissement.

Comme elle s'y était engagée, la ville demeure donc très attentive à l'évolution de ses charges à caractère général qu'elle continue à contenir.

Dépenses de fonctionnement dont	BP 2024	DM 2024	Evolution
Fluides : eau, électricité, gaz	8 005 070,00	-699 680,00	-8,74 %
Télécommunications	133 235,00	220 710,00	165,65 %
Autres matières et fournitures	252 050,00	2 980,00	1,18 %
Alimentation	2 458 230,00	-14 190,00	-0,58 %
Transports	554 085,00	2 475,00	0,45 %
Locations mobilières	916 820,00	-8 180,00	-0,89 %
Maintenance	628 955,00	-105 965,00	-16,85 %
Charges à caractère général	28 691 755,00	-779 660,00	-2,72%

➤ **Les charges de personnel (012) :**

Evolution des charges de personnel : -2,15 %

L'enveloppe globale a été revue à la baisse en raison d'une maîtrise des effectifs et du rythme des mobilités et recrutements.

Le tableau ci-dessous synthétise les charges de personnel par chapitre :

Dépenses de fonctionnement	BP 2024	DM 2024	Evolution
Chapitre 930 : services généraux	19 428 600,00	-577 100,00	-2,97 %
Chapitre 931 : sécurité	3 844 150,00	-306 500,00	-7,97 %
Chapitre 932 : enseignement - formation	14 335 600,00	-350 500,00	-2,44 %
Chapitre 933 : culture, vie sociale, jeunesse, sports, loisirs	18 643 950,00	-364 200,00	-1,95 %
Chapitre 934 : santé et action sociale	9 211 000,00	36 900,00	0,40 %
Chapitre 935 : aménagement des territoires et habitat	3 007 900,00	-16 300,00	-0,54 %

Dépenses de fonctionnement	BP 2024	DM 2024	Evolution
Chapitre 936 : action économique	443 300,00	-30 600,00	-6,90 %
Chapitre 937 : environnement	3 612 700,00	92 100,00	2,55 %
Chapitre 938 : transports (voirie)	2 521 400,00	-94 800,00	-3,76 %
Charges de personnel	75 048 600,00	-1 611 000,00	-2,15 %

➤ Les autres charges de gestion courante (65) :

Evolution des charges de gestion : 8,85 %

Dépenses de fonctionnement dont	BP 2024	DM 2024	Evolution
Redevances pour concessions, brevets, licences	682 625,00	298 665,00	43,75 %
Fonds de compensation des charges transférées	2 500 000,00	150 000,00	6,00 %
Admissions en non valeurs	90 000,00	178 880,00	198,76 %
Autres charges exceptionnelles	1 767 080,00	449 965,00	25,46 %
Autres charges de gestion	13 727 285,00	1 214 295,00	8,85 %

✓ pour les redevances, il s'agit des frais d'accès liés à la vidéoprotection. La ville s'est, en effet, livrée plus rapidement que prévu à la modernisation de l'ensemble de ses équipements de vidéoprotection, notamment le passage en fibre optique du réseau de caméras et l'apport des caméras innovantes VPI en entrée de ville.

✓ pour le fonds de compensation des charges transférées, compte tenu du contexte inflationniste, la ville en attendant sa notification par l'établissement public territorial Paris Est Marne&Bois abonde, par prudence, ce compte pour pouvoir faire face à cette dépense. En effet, la CLECT, qui définit le montant du FCCT, se réunira au courant du mois de décembre.

✓ pour les admissions en non valeurs, les prescriptions de 2007 sont intégrées à ce compte, alors que lors du vote du budget, elles étaient comptabilisées en charges exceptionnelles. Il s'agit donc seulement d'une régularisation de compte.

✓ les charges exceptionnelles, par essence, apparaissent en cours d'année budgétaire. Elles concernent essentiellement un marché de nettoyage des marchés forains :

- 368 765 € correspondent à l'indemnité versée par la ville pour rupture anticipée du marché ;
- 120 000 € correspondent à l'indemnité versée par la ville suite à l'activation de la théorie de l'imprévision dans le contexte de la crise sanitaire, le marché ne comportant pas à l'époque de clause de révision de prix.

➤ **Les charges spécifiques (67) :**

Dépenses de fonctionnement	BP 2024	DM 2024	Evolution
Titres annulés sur exercices antérieurs	36 040,00	14 690,00	40,76 %
Charges spécifiques	36 040,00	14 690,00	40,76%

Elles concernent des annulations de titres :

- ✓ sur la régie de la piscine de l'exercice 2022 ;
- ✓ des frais d'affranchissement de l'exercice 2019.

➤ **Les dotations aux provisions, dépréciations (68) :**

Dépenses de fonctionnement	BP 2024	DM 2024	Evolution
Dotations aux provisions pour risques et charges	50 000,00	643 760,00	1 287,52 %
Dotations aux provisions	50 000,00	643 760,00	1 287,52 %

Conformément aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes et aux articles L2321-2 et R2321-2 et 3 du CGCT, la ville provisionne les sommes destinées à couvrir les prescriptions de créances des années 2008 et 2009 considérées par les services de l'État comme irrécouvrables. La ville apurera ces sommes sur les exercices ultérieurs en reprenant les provisions.

➤ **Les opérations d'ordre de transfert entre sections (042) :**

Dépenses de fonctionnement dont	BP 2024	DM 2024	Evolution
Opérations d'ordre	3 800 000,00	105 000,00	2,76 %
Dotations aux provisions	6 627 765,00	105 000,00	1,58 %

La dotation aux amortissements a été revue à la hausse car l'instruction budgétaire et comptable M57 a prévu le calcul de l'amortissement des biens au prorata temporis.

➤ **Le virement à la section d'investissement (023) :**

Dépenses de fonctionnement	BP 2024	DM 2024	Evolution
Virement à la section d'investissement	6 231 165,90	1 608 100,00	25,81 %
Virement à la section d'investissement	6 231 165,90	1 608 100,00	25,81 %

La baisse des dépenses de la collectivité entraîne de facto l'augmentation de son autofinancement laquelle comptablement s'inscrit en dépense de fonctionnement et en recette d'investissement.

II - La section d'investissement :

Les mouvements de cette section se décomposent de la manière suivante :

DECISION MODIFICATIVE			
Dépenses réelles	-85 000,00	Recettes réelles	-1 713 100,00
Dépenses d'ordre	85 000,00	Recettes d'ordre	1 713 100,00
Dépenses totales	0,00	Recettes totales	0,00

A - Les recettes :

Le tableau ci-dessous agrège les données du budget voté avec la décision modificative :

Recettes d'investissement	BP 2024	DM 2024	Prévu 2024	Evolution
10 : dotations, fonds divers	5 300 000,00	67 645,00	5 367 645,00	1,28 %
13 : subventions d'investissement	4 634 995,00	-1 763 680,00	2 871 315,00	-38,05 %
16 : emprunts et dettes	14 005 100,00	27 235,00	14 032 335,00	0,19 %
27 : autres immobilisations financières	255 000,00	0,00	255 000,00	0,00 %
024 : produits des cessions d'immobilisations	3 800 000,00	-44 300,00	3 755 700,00	-1,17 %
040 : amortissement des immobilisations	6 627 765,00	105 000,00	6 732 765,00	1,58 %
021 : virement de la section de fonctionnement	6 231 165,90	1 608 100,00	7 839 265,90	25,81 %
1068 : excédent de fonctionnement capitalisé	5 591 790,41	0,00	5 591 790,41	0,00 %
Total	46 445 816,31	0,00	46 445 816,31	0,00 %

Fidèle à ses engagements concernant la stabilité des taux d'imposition, la ville pour pouvoir continuer à investir de manière dynamique a donc recours à :

- ✓ l'autofinancement ;
- ✓ la levée d'emprunt ;
- ✓ la recherche de subventions ;
- ✓ une politique active de cessions.

Des enveloppes ont été revues en cette fin d'année en fonction du degré de leur réalisation afin que le budget demeure à tout moment une photographie la plus fidèle de la réalité budgétaire.

➤ **Les dotations et fonds divers (10) :**

Recettes d'investissement dont	BP 2024	DM 2024	Evolution
FCTVA	2 300 000,00	67 645,00	2,94 %
Total des dotations et fonds divers	5 300 000,00	67 645,00	1,28 %

Le FCTVA a été notifié et est désormais automatisé : il convient donc d'ajuster la recette.

➤ **Les subventions d'investissement (13) :**

Recettes d'investissement dont	BP 2024	DM 2024	Evolution
Subventions d'investissement	4 334 995,00	- 1 870 590,00	-43,15 %
Amendes de police	300 000,00	106 910,00	35,64 %
Total des subventions d'investissement	4 634 995,00	-1 763 680,00	-38,05 %

En raison du contexte économique difficile, la ville transmet de nombreux dossiers de subventions mais constate que ceux-ci ne sont pas accordés au rythme espéré.

La notification du produit des amendes de police permet d'ajuster la prévision budgétaire.

➤ **Les emprunts et dettes (16) :**

Recettes d'investissement dont	BP 2024	DM 2024	Evolution
Dépôts et cautionnements reçus	5 100,00	27 235,00	534,02 %
Total des emprunts et dettes	14 005 100,00	27 235,00	0,19 %

Il s'agit de dépôts et cautionnements reçus dans le cadre des locations accordées par la ville à des agents, associations ou entreprises.

➤ **Les produits des cessions d'immobilisations (024) :**

Recettes d'investissement	BP 2024	DM 2024	Evolution
Produits des cessions	3 800 000,00	- 44 300,00	-1,17 %
Total des produits des cessions	3 800 000,00	-44 300,00	-1,17 %

Il convient d'annuler 44 300 € sur l'enveloppe initialement prévue : les ventes ayant été conclues à des prix légèrement modifiés.

➤ **Les opérations d'ordre de transfert entre sections (040) :**

Recettes d'investissement dont	BP 2024	DM 2024	Evolution
Opérations d'ordre	3 800 000,00	105 000,00	2,76 %
Dotations aux provisions	6 627 765,00	105 000,00	1,58 %

Il s'agit d'un complément sur la dotation aux amortissements : opération d'ordre qui s'inscrit aussi en dépenses de fonctionnement (compte 042).

➤ **Le virement à la section d'investissement (021) :**

Recettes d'investissement dont	BP 2024	DM 2024	Evolution
Virement de la section de fonctionnement	6 231 165,90	1 608 100,00	25,81 %
Virement de la section de fonctionnement	6 231 165,90	1 608 100,00	25,81 %

Comme indiqué en dépenses de fonctionnement, l'autofinancement a été revu à la hausse.

B - Les dépenses :

Le tableau ci-dessous agrège les données du budget voté avec la décision modificative :

Dépenses d'investissement	BP 2024	DM 2024	Prévu 2024	Evolution
10 : dotations, fonds divers	1 306 100,90	92 060,00	1 398 160,90	7,05 %
16 : emprunts et dettes	15 830 656,37	5 445,00	15 836 101,37	0,03 %
20 : immobilisations incorporelles	2 644 668,27	-1 349 100,00	1 295 568,27	-51,01 %
204 : subventions d'investissement versées	600 000,00	227 000,00	827 000,00	37,83 %
21 : immobilisations corporelles	19 881 149,56	1 083 435,00	20 964 584,56	5,45 %
23 : immobilisations en cours	3 703 129,70	-146 055,00	3 557 074,70	-3,94 %
27 : autres immobilisations financières	5 100,00	2 215,00	7 315,00	43,43 %
040 : opérations d'ordre de transfert	0,00	85 000,00	85 000,00	100,00%
001 : résultat d'investissement reporté	2 475 011,51	0,00	2 475 011,51	0,00 %
Total	46 445 816,31	0,00	46 445 816,31	0,00 %

Globalement, le budget d'investissement demeure tel qu'il a été défini en budget primitif.

Seuls quelques réajustements de ligne ont été nécessaires en fonction d'un calendrier, qui peut varier. Toutefois, ils se neutralisent comme le démontre le tableau ci-dessus. La ville a poursuivi la mise en œuvre d'importants projets, tels que :

- ✓ la rénovation énergétique et l'agrandissement des écoles maternelle et élémentaire Parc-Est ;
- ✓ la création d'une nouvelle crèche municipale, la muti-accueil Diderot ;
- ✓ le plan de réhabilitation de l'espace public et notamment de la voirie ;
- ✓ la désimperméabilisation de l'espace public ;

- ✓ la modernisation du dispositif de vidéoprotection.

➤ **Les dotations et fonds divers (10) :**

Dépenses d'investissement dont	BP 2024	DM 2024	Evolution
Taxe d'aménagement	1 306 100,90,00	92 060,00	7,05 %
Total des dotations	1 306 100,90	92 060,00	7,05 %

Par prudence, la ville a prévu une enveloppe supplémentaire pour le trop-perçu de la taxe d'aménagement. Le produit de cette taxe est arrêtée et versée directement par la DDFIP. Il peut cependant arriver que la ville se voit attribuer un montant en fonction d'un nombre de projets qui peuvent ne pas voir le jour. Dans ce cas, la ville doit rembourser le trop-perçu.

➤ **Les emprunts et dettes (16) :**

Dépenses d'investissement dont	BP 2024	DM 2024	Evolution
Dépôts et cautionnements reçus	24 900,00	5 445,00	21,87 %
Total des emprunts et dettes	15 830 656,37	5 445,00	0,03 %

Il s'agit de régularisation de dépôts de garantie.

➤ **Les immobilisations incorporelles (20) :**

Dépenses d'investissement	BP 2024	DM 2024	Evolution
Autres immobilisations incorporelles	2 644 668,27	-1 349 100,00	-51,01 %
Total des immobilisations incorporelles	2 644 668,27	-1 349 100,00	-51,01 %

Des ajustements ont été effectués vers le compte 21 pour faire face à des demandes de certains services afin de mener à bien les gros projets tels que Parc Est et la vidéoprotection.

➤ **Les subventions d'équipement versées (204) :**

Dépenses d'investissement	BP 2024	DM 2024	Evolution
Subventions d'équipement versées	600 000,00	227 000,00	37,83 %
Total des subventions d'équipement versées	600 000,00	227 000,00	37,83 %

Il s'agit d'une subvention d'équipement octroyée à la société Indigo pour la mise en exploitation du parking de la ZAC.

➤ **Les immobilisations corporelles (21) :**

Dépenses d'investissement	BP 2024	DM 2024	Evolution
Autres immobilisations corporelles	19 881 149,56	1 083 435,00	5,45 %
Total des immobilisations corporelles	19 881 149,56	1 083 435,00	5,45 %

Des ajustements dans la programmation des investissements ont été rendus nécessaires. Si les opérations ont toutes été engagées, le rythme des dépenses varie selon le degré de réalisation plus au moins rapide.

➤ **Les immobilisations en cours (23) :**

Dépenses d'investissement	BP 2024	DM 2024	Evolution
Constructions en cours	3 703 129,70	-146 055,00	-3,94 %
Total des immobilisations en cours	3 703 129,70	-146 055,00	-3,94 %

Afin d'éviter de limiter l'inscription de reports d'investissement et compte tenu de l'avancée du calendrier, la ville a préféré procéder à des annulations de crédits.

➤ **Les autres immobilisations financières (27) :**

Dépenses d'investissement	BP 2024	DM 2024	Evolution
Autres immobilisations financières	5 100,00	2 215,00	43,43 %
Total des immobilisations financières	5 100,00	2 215,00	43,43 %

Il s'agit d'une régularisation d'un titre pour un dépôt de garantie.

➤ **Les opérations d'ordre de transfert entre sections (040) :**

Dépenses d'investissement	BP 2024	DM 2024	Evolution
Autres provisions pour charges	0,00	85 000,00	100,00 %
Total des opérations d'ordre	0,00	85 000,00	100,00 %

Elle concerne une reprise de provision datant des années 2010 et pour laquelle aucune opération n'a été réalisée. Il convient donc de régulariser cette écriture qui se neutralise en recette de fonctionnement comme déjà indiqué.